



Conseil Municipal du 28 janvier 2008

Arrêtés du maire pris au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal)

N°	Date	TIERS	OBJET
D2007-117	21/12/2007	CRCAM	Contraction d'un prêt de 300 000 €. d'une durée de 20 ans sur devise Yen pour financer les investissements 2007

Déclaration d'intention d'aliéner (D. I. A.) :

D.I.A pour lesquelles le maire, habilité, n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune, la destination des parcelles concernées étant identique à celle prévue par le droit de préemption urbain :

Date dépôt	Tiers	Références cadastrales du bien / Nature	Adresse du bien	Superficie
19/12/2007	Martial COVEAU	E 1593 E 1645 E 1648	Chemin de la Macheferrière	348 m ² 722 m ² 18 m ² (160 000 €)
27/12/2007	Thierry GALDEANO	E 1566 E 1558	2, chemin des Chaintres	685 m ² 164 m ² (187 000 €)
05/01/2008	Roger MENANTEAU	E 1099 E 1100	Chemin Angevin	(37260 €)
15/01/2008	SCI du Centre	E 831	49, rue Principale	280 m ² (65 000€)

D2008 - 01/ Budget 2008 - Débat d'orientation budgétaire

Le maire a présenté au conseil municipal les points suivants :

- l'évolution de la situation financière de 2007 par rapport à celle de 2006 : elle continue de s'améliorer. La capacité d'autofinancement nette atteint maintenant 266 893 €, en augmentation de 52 188 €..
- la comparaison de Mazé par rapport aux communes de la strate démographique :
 - o Les différentes dépenses représentent, dans l'ensemble, une charge moindre par Mazéiais. Pour Mazé, la part des frais de personnel est plus élevée en pourcentage des charges, mais reste inférieure en montant par habitant.
 - o Imposition : le manque à gagner provient, à part égale, de la taxe d'habitation et de la taxe sur les propriétés bâties. La commune n'est plus concernée par la taxe professionnelle, maintenant perçue par la Communauté de communes. Mais le manque à gagner se retrouve au niveau de l'attribution de compensation que la CCBA lui reverse, basée sur le montant de taxe professionnelle de 1999.

- o La dette : l'encours de la dette augmente car le capital des nouveaux prêts est supérieur à celui des prêts arrivant à échéance. Cette hausse de l'encours et des taux d'intérêt influe négativement sur le montant de l'annuité. Le remplacement de 3 prêts révisables par des prêts indexés sur la devise yen permettra de réduire cette dernière. La capacité de désendettement est stabilisée : l'évolution favorable de la capacité d'autofinancement permet de compenser celle, négative, de l'encours de la dette.

- Les orientations budgétaires 2008 :

- o Recettes de fonctionnement : prévision d'augmentation des produits des services de 2%, du produit des impôts locaux de 4%, les impôts augmentant pour leur part de 1.60%. L'enveloppe nationale des dotations de l'Etat augmentera de 1.60%.
- o Les dépenses courantes devraient légèrement augmenter, après plusieurs années de baisse, les charges de personnel devraient augmenter de 4 à 5 % (revalorisation des salaires en cours de négociation, glissement vieillesse technicité), la hausse des taux d'intérêt devrait être en partie compensée par la renégociation de prêts à taux révisable, à indexer sur la devise yen.

L'étude du budget n'est pas assez avancée pour donner le détail de la section d'investissement.

Le redressement de la situation financière constaté en 2007 sera altéré par la réalisation des deux opérations suivantes : le restaurant scolaire, la participation au financement du Quartier des Palis, indispensables, mais d'un coût élevé par rapport aux possibilités financières de la Commune.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations budgétaires 2008.

D 2008 - 02/ Budget 2008 - Crédits et subventions 2008

Les crédits sont augmentés de 2 % et varient également en fonction du nombre d'élèves. Les subventions sont reconduites à l'identique.

CRÉDITS ET SUBVENTIONS - EXERCICE 2008 (ANNEXE DÉLIBÉRATION 28/01/2008)

ASSOCIATIONS OU ÉTABLISSEMENTS	€	Observations
A) CRÉDITS FOURNITURES SCOLAIRES		
École publique primaire	11 500	297 élèves x 38,72 €
École publique maternelle	6 699	193 élèves x 34,35 €
École privée primaire (élèves de Mazé)	4 685	121 élèves x 38,72 €
École privée maternelle (élève de Mazé)	3 195	93 élèves x 34,35 €
TOTAL DES CRÉDITS	26 079	
B) SUBVENTIONS		
1- ÉCOLE PRIVÉE :		
a) OGE C		
Participation aux dépenses de fonctionnement	91 935	Contrat association 9/01/2004
Frais de personnel de la cantine	22 895	DCM du 2.03.1998 et 2.07.01)
b) APEL		
Classes de découvertes et sorties éducatives	1 838	121 élèves x 15,19 € et 93 élèves x 19,32 €. Pour les écoles publiques, ces crédits figurent au budget de la Caisse des écoles
	1 797	

projets d'écoles	503	élèves x 2,35 € + crédit reporté 2004 à 2006 - Pour les écoles publiques, ces crédits figurent au budget de la Caisse des écoles
Transport piscine	610	
TOTAL SUBVENTIONS ÉCOLE PRIVÉE	119 578	
2- BUDGETS ANNEXES		
Caisse des écoles publiques	13 310	
Centre communal d'action sociale	3 500	
TOTAL BUDGETS ANNEXES	16 810	
3- ASSOCIATIONS		
a- ASSOCIATIONS LOCALES	26 542	
Cultures et loisirs	14 529	
Orchestre d'Harmonie Municipal	2 500	
Prestige des Arts Mazé-Montgeoffroy	450	
Comité local des anciens (banquet)	4 500	
Amicale sapeurs-pompiers	76	
Subvention sapeurs retraités	682	62 € x 11
Amicale donneurs de sang	76	
Anciens Combattants et .Prisonniers de Guerre.	76	
Amicale anciens combattants 39/45	76	
A.F.N.	76	
Associations parents école publique	75	
Amicale scolaire	75	
A.D.M.R.	1 000	
Club "Sourire"	76	
Famille rurale	76	
ASS MAT	115	
Challenge communal boule de fort "Brocheteau"	125	
Challenge boule le fort des jeunes	150	
Ass. Challenge boule de fort le Mazéiais	550	
Mazél@n	75	
Ça roule à Mazé	750	
Buveux de bernache	75	
Toque et cépages (œnologie)	75	
FRJEP - Section généalogie	75	
Patrimoine et généalogie	2 000	Exceptionnel : aide création brochures sur histoire du territoire de Mazé
Atelier Kawa	75	
Cupidon met du son	500	Exceptionnel : aide soirée reggae
Compagnons du terroir	75	
Groupement défense organismes nuisibles	75	
Sport	12 013	
U.S.M.	1 582	
Crédit formation	180	
Cochonnet mazéiais	119	
Prix pétanque assemblée	250	
Hand-ball (H.B.C. L'Authion)	766	
crédit - formation	180	

Club de tennis	739	
crédit formation	180	
F.R.J.E.P.	100	Part assurance équipement
Crédit formation	1 440	
section judo	594	
section basket-ball	588	
gymnastique volontaire	414	
M.A.C.	350	
Volley-ball	172	
Archers du Val d'Authion	462	
Club musculation (crédit formation)		Voir crédit formation du FRJEP
Karaté	528	
Ass. Jeanne d'Arc	100	Part assurance équipement
Crédit formation	540	
Gymnastique garçons	620	
Gymnastique filles	1 176	
Tennis de table	475	
ESVA (marathon)	162	
USBA (athlétisme)	158	
USBB Beaufort (badminton)		
ESVB Bauné (gym danse badminton)	138	
4- HORS COMMUNE	4 686	
Culture		
Atelier du Rempart	457	
Enseignement		
Courte échelle	150	
Collège - voyages linguistiques	1 191	
collège - association sportive	150	
Collège - foyer socio-éducatif	1 171	
Chambre des métiers (apprentis)	330	33€/élève
ARFORBAT (apprentis)	396	
Institut Montclair, ANGERS	33	
IME Briançon	33	
Social et humanitaire		
Vie libre - section de Mazé	46	
ADMR BEAUFORT (aide familles)	592	0,15 €/habitant
AIDES (pôle d'Angers)	76	
Ass. Paralysés de France	15	
handisport région angevine	46	
5-AUTRES	2 533	
MNT (prévoyance personnel communal)	2 500	
Prévention routière	33	
TOTAL associations	33 761	

D 2008 - 03/ Voies communales - Classement – Mise à jour du tableau

Les voies communales ont fait l'objet de plusieurs classements s'ajoutant les uns aux autres, dont le plus ancien date du 12 novembre 1962. Il s'avère donc nécessaire de procéder à une mise à jour. Seules les voies revêtues et desservant au minimum trois habitations sont classables.

Ce classement se présente maintenant comme suit :

- les voies communales à caractère de chemins : 78 262 ml
- les voies communales à caractère de rues : 8 226 ml
- les voies communales à caractère de places : 1 800 m²

D2008 - 04/ Echange d'une portion de la parcelle communale cadastrée section YI n° 12 avec une partie de la parcelle cadastrée section YI n°15 appartenant à Monsieur Grosbois Daniel

Le projet de construction de Monsieur Grosbois se situe en partie sur la parcelle communale, cadastrée section YI n° 12, correspondant à un projet de collecteur qui n'a jamais été réalisé.

Cette parcelle communale sera échangée contre la véritable parcelle/collecteur, actuellement propriété de Monsieur Grosbois, cadastrée section YI n°15, partie.

D 2008 - 05/ Logements salle de l'Amitié – Bail emphytéotique

Par délibération antérieure, le conseil municipal a :

- accepté la nouvelle destination de l'étage de la salle communale de l'Amitié, ainsi que des combles, aux fins de réalisation de 3 logements, ainsi que la réhabilitation et réalisation de deux logements dans le bâtiment communal sis 94, rue Principale,
- retenu le projet de la Société d'HLM Anjou Castors,

Le conseil municipal approuve le projet de bail emphytéotique à passer avec cette société, d'une durée de 60 ans, qui précise les droits et charges de chacune des parties.

D2008 - 06/ Société d'HLM le Toit Angevin – Acquisition sans travaux de 3 logements – Contraction d'un prêt – Demande de garantie communale

Le TOIT ANGEVIN s'est vu proposer la cession d'un immeuble situé au n°62, rue Principale de la commune. Cet immeuble appartenait à Monsieur SEYEUX Roger, 97 rue Principale, MAZE.

Afin de pouvoir acquérir ce bien et permettre une diminution des loyers actuels, le TOIT ANGEVIN a sollicité un agrément pour le financement en Prêt Locatif Social qui lui a été accordé par décision du 4 octobre 2007.

La Commune accorde sa garantie de la commune pour le prêt destiné à financer cette opération.

D2008 - 07/ - Médiathèque – Emploi d'agent du patrimoine et des bibliothèques Augmentation de la durée de travail

Le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 18 décembre 2006, de porter temporairement la durée hebdomadaire de travail de l'agent du patrimoine et des bibliothèques de 17 heures 30 à 27 heures 30 pour parer à un surcharge momentanée de travail.

Cette charge de travail continue de s'amplifier et justifie la création pérenne de l'emploi d'agent du patrimoine et des bibliothèques à durée hebdomadaire de 28/35^{ème}.

D2008 - 08/ Personnel communal – Régime indemnitaire – Modification

Le responsable des services techniques a été reçu au concours de technicien. Il a, depuis, été nommé sur ce grade, en qualité de stagiaire.

Le conseil municipal décide de créer la prime de service et de rendement, afin de répondre aux engagements financiers de l'autorité territoriale vis-à-vis de l'agent en poste.

D2008 - 09/ Personnel communal – Astreintes

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la collectivité.

Les astreintes sont mises en place, pour le personnel technique, pendant la période des week-end ou jours fériés, soit du vendredi soir au lundi matin.

D2008 - 10/ Personnel communal – Risques statutaires – Adhésion à un contrat d'assurance groupe

Le centre de gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent des contrats d'assurance groupe relatif au personnel communal.

Le rattachement de la Commune à cette consultation est décidé.

D2008 - 11/ Comptable du trésor – Indemnité de conseil

Cette indemnité sera versée à Monsieur Patrick DAVID, comptable dernièrement nommé.

D 2008 - 12/ Budget 2007 – Virement de crédit

L'article 678 "autres charges exceptionnelles" présentait un dépassement de 184.18 € qui a été résorbé par un prélèvement sur le crédit dépenses imprévues.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce virement de régularisation.

D2008 - 13/ Budget 2008 – Ordonnancement des dépenses nouvelles d'investissement

Les dépenses d'investissement 2008, non engagées, doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, par laquelle ce dernier décide de les ordonnancer à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2008 qui lui ont été présentées.

D2008 - 14/ SIEMEL – Conditions d'adhésion de nouveaux membres

Le SIEMEL a été saisi de demandes d'adhésion de communes et de plusieurs établissements publics (EPCI).

Le conseil municipal approuve ces adhésions.

D2008 - 15/ Création d'un groupement communal de défense contre les organismes nuisibles Validation et engagements

Le conseil municipal valide la création du groupement commune de lutte contre les organismes nuisibles en date du 16 janvier 2008, s'engage à procurer à ce groupement communal les moyens nécessaires à la lutte, en complément des moyens octroyés par la Fédération, notamment par le versement d'une subvention.

2008 - 16/ Société protectrice des animaux – Renouvellement de la convention

Considérant les services rendus par la S.P.A. vis-à-vis des animaux en divagation, le conseil municipal approuve la nouvelle convention à passer et, notamment, le nouveau montant de cotisation, applicable à partir de 2008, soit 0.244 € TTC/habitant.